

Loi

Générale

modern

Loi n° 77/AN/20/8ème L portant approbation des comptes financiers de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti pour l'exercice 2016.

n° 77/AN/20/8ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
13 juillet 2020

Numéro JO
n° 13 du 13/07/2020

Date du numéro
13 juillet 2020

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

- VU** La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** La Loi constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat et économie mixtes des établissements publics à caractère industriel et commercial
- VU** La Loi n°65/AN/99/4ème L du 13 janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti
- VU** Le Décret n°99/77/PR du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat et économie mixtes des établissements publics à caractère industriel et commercial
- VU** Le Décret n°2000-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti
- VU** Le Décret n°2017-173/PR/MTRD du 25 avril 2017 portant nomination du Directeur Général de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti
- VU** Le Décret n°2013-197/PRE/MERN portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti
- VU** Le Décret n°2019-095/PRE du 5 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2019-096/PRE du 5 mai 2019 portant nomination des membres Gouvernement
- VU** Le Décret n°2019-116/PRE fixant les attributions des Ministères
- VU** La Délibération n°004/SIHD portant approbation des comptes financiers de l'exercice 2016
- VU** Le Procès-Verbal de la séance du lundi 09 décembre 2019 du Conseil d'Administration de la SIHD

VULa Circulaire n°112/PAN du 02/07/2020 portant convocation de la deuxième séance publique de la session extraordinaire du lundi 06 juillet. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 Décembre 2019.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les comptes financiers de l'Exercice 2016 de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti s'établissent comme suit

| | | | |
|--------------------------------------|--------------------|-------------------------------|----------------|
| – En produits | 22 191 228 856 FDJ | – En charges | 22 106 342 225 |
| FDJ– Soit un bénéfice (après impôts) | 84 886 631 FDJ | – Montant des investissements | 7 522 109 FDJ |

Article 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat et publiée dès sa promulgation.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH